

Appel à projet CRISIS

Chercheurs et enseignants-chercheurs – mars 2023

La Fédération CRISIS appelle les chercheurs et enseignants-chercheurs de la Maison de la recherche à présenter leurs projets susceptibles d'obtenir une labellisation CRISIS, devant les membres du Conseil le **mercredi 8 mars 2023 matin**.

Préambule

La mission de CRISIS est de favoriser le développement de projets interdisciplinaires au sein de la communauté des chercheurs et des jeunes chercheurs de la Maison de la recherche. L'organisation de séminaires et de rencontres constitue un outil essentiel pour initier les nouvelles collaborations nécessaires à la mise en œuvre de tels projets.

Par chercheurs et enseignants-chercheurs de la Maison de la recherche, on entend ici les membres des 10 unités de recherche de la Fédération CRISIS.

L'appellation « chercheurs » désigne les chercheurs et enseignants-chercheurs de la Maison de la recherche.

Nature des projets

Le projet est porté par des chercheurs d'au moins deux unités de recherche différentes de CRISIS, qui sont les interlocuteurs de CRISIS pour sa réalisation. Il peut en outre associer des doctorants, des chercheurs d'autres unités de recherche d'AMU ainsi que des chercheurs extérieurs. Si les porteurs sont membres du même laboratoire, le projet ne pourra être labellisé qu'à la condition de faire la preuve d'un véritable investissement de chercheurs de plusieurs laboratoires au sein du projet.

Le projet prendra la forme d'un **séminaire** de 4 à 6 séances, qui pourront être organisées dès obtention de la labellisation au printemps 2023 et devront se terminer au plus tard le 15 décembre 2023. Si le séminaire devait se prolonger en 2024, les UR partenaires devront s'engager à prendre le relais financier. La publication des travaux du séminaire est encouragée, spécialement s'il s'agit d'une publication en ligne.

CRISIS contribuera financièrement, à concurrence de 1000 euros, aux trajets, aux repas et à la publication sous réserve d'acceptation par un éditeur ou une revue, et de cofinancement par les laboratoires impliqués. Dans les coûts de publication, des frais de traduction peuvent être pris en compte.

Validation du projet par le Conseil de laboratoire avant son dépôt devant CRISIS

La validation d'un des conseils de laboratoires concernés est requise.

Devoir d'information

Les porteurs s'assureront que les directeurs de tous les laboratoires concernés ont été informés, le plus précisément possible, préalablement au dépôt. Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

Présentation du projet

Le projet présentera les 5 rubriques suivantes : composition du groupe de recherche, argumentaire scientifique, calendrier des séances, le cas échéant projet de publication, budget.

1. Le projet indique d'abord les noms des porteurs, puis des participants (pressentis, confirmés), avec leur unité de recherche.
2. L'argumentaire scientifique, d'une page, sera suivi d'une courte bibliographie.
3. Le calendrier des séances du séminaire. Si les organisateurs décident d'un format hybride, ils désignent un responsable chargé de la réalisation technique des

transmissions et, le cas échéant, de leur enregistrement, au sein de l'équipe porteuse du projet.

4. Il serait souhaitable que le séminaire soit pensé d'emblée dans la perspective d'une publication ; le projet de publication sera présenté, en indiquant le ou les responsables de la publication (de 1 à 3 noms maximum), à quels éditeurs, revues, collections les porteurs du projet ont pensé, si éventuellement des premiers contacts ont été pris. Aucune lettre d'intention de l'éditeur n'est demandée à ce stade préliminaire.
5. Le budget prévisionnel précisera si une participation des laboratoires a été sollicitée, voire obtenue. Il détaillera les frais de déplacement, de restauration, de publication prévus.

Le document écrit comportant ces six rubriques sera envoyé à Natacha Mauric (natacha.mauric@univ-amu.fr), responsable administrative de la Maison de la recherche, **mercredi 1^{er} mars à 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du conseil de CRISIS.

Le projet sera présenté oralement par les porteurs de projet devant le conseil de CRISIS mercredi 8 mars matin (à partir de 10h30). La présentation ne devra pas dépasser quinze minutes. Si l'un des porteurs de projet est membre du conseil, il ne participera pas à la délibération ni au vote.

Critères pris en compte pour la labellisation

- Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet
- Cohésion de l'équipe constituée, qui doit pleinement jouer le jeu d'un projet collectif, transversal, inter-laboratoires, et s'en donner notamment les moyens par des réunions régulières
- Articulation du projet aux activités et projets des laboratoires, des institutions culturelles, et/ou des associations ou initiatives de recherche, locales ou nationales, en rapport avec le projet
- Solidité et pertinence du projet de publication

Cahier des charges en cas de labellisation

Si le projet est labellisé par CRISIS, les participants s'engagent à remettre au directeur de la Fédération, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité qui précisera notamment le nom de tous les intervenants et le titre des communications. Ce rapport pourra être publié sur la page dédiée aux projets CRISIS du site de la Maison de la recherche :

<https://maisondelarecherche.univ-amu.fr/projets-labellises-crisis/>

La labellisation du projet par CRISIS ne vaut pas garantie de publication : CRISIS ne contribuera financièrement à la publication des travaux que sous réserve d'acceptation définitive des articles ou du volume par l'éditeur ou par la revue.

Les articles ou chapitres d'ouvrages publiés seront signés du nom du chercheur suivi de celui de l'université, de son laboratoire et de la fédération CRISIS, conformément à la réglementation de l'université en matière de publications et au règlement intérieur de CRISIS.

Les participants s'engagent à informer régulièrement le directeur de la Fédération de l'avancement du projet de publication, même si celui-ci intervient plusieurs années plus tard. Les publications devront être déposées sur HAL au double nom du laboratoire de l'auteur et de la Fédération.

A l'attention des doctorants participant au projet : le séminaire pourra être comptabilisé dans le cadre des 100h de formation des doctorants, comme séminaire « entre plusieurs laboratoires » (voir [portfolio doctorants](#)). Les attestations seront établies par les porteurs de projets. Les attestations de présence seront signées par l'un ou l'autre porteur du projet.